



PLAN D'UTILISATION

Ferme de la Golette

Rue de la Campagne-Charnaux 9
1217 Meyrin

Salle de réception de 133 m²

Capacité maximale : 80 personnes maximum
(manifestations privées)

Annexe : 24 personnes maximum
(manifestations privées)

Salle des mariages occupation semaine et weekend

Ce document officiel intègre de manière claire les consignes d'utilisation de la Ferme de la Golette en lien avec le règlement relatif aux locations de salle LC 30 371.

Domaine public

Zone	Périmètre et description	Conseils d'utilisation du matériel
 ZONES BLEUE / VIOLETTE Autorisées	Espaces extérieurs directement attenants à la salle de réception.	• Matériel de la salle : Doit impérativement rester à l'intérieur des locaux (interdiction stricte de le sortir).
 ZONE ORANGE Strictement Interdite	Délimitation exclusive de la Salle des mariages et locaux du Conseil municipal.	• Aucun accès autorisé pour les locataires de la salle de réception ou leurs invités.
 ZONE VERTE Domaine Public	Parcs, pelouses et voies publiques entourant le site.	• Installation interdite par défaut. • Toute occupation ou pose de matériel requiert une autorisation préalable obligatoire auprès de la Police municipale Meyrin 022 989 16 00.